

Africanews : Sipromad remporte son procès à un million d'euros contre Euronews

Au terme d'une longue procédure, le tribunal de commerce de Paris a tranché en faveur de la société malgache Sipromad, dans le conflit l'opposant à la chaîne Euronews, du magnat égyptien Naguib Sawiris, à propos du rachat inabouti d'Africanews, en 2019.

Édition du 30/11/2021 Lecture 2 minutes



La société Sipromad, détenue par Ylias Akbaraly (à gauche), réclamait un million d'euros à la chaîne Euronews, contrôlée par Naguib Sawiris (à droite).

© Twitter/@Ylias_Akbaraly/Benno Schwinghammer/dpa/picture-alliance/Newscom/MaxPPP

Par un jugement en date du 23 novembre, dont *Africa Intelligence* a pu prendre connaissance, le tribunal de commerce de Paris a ordonné la restitution à la société [Sipromad](#), du franco-malgache [Ylias Akbaraly](#), de la somme d'un million d'euros versé par Sipromad en 2019 à la chaîne d'information internationale [Euronews](#), contrôlée par l'homme d'affaires égyptien [Naguib Sawiris](#).

Depuis le printemps, ce million était bloqué sur un compte séquestre à la demande du tribunal (AI du [26/03/21](#)). Ce versement participait du rachat, pour 7,5 millions euros, d'[Africanews](#), la filiale d'Euronews basée au Congo. Une transaction nullifiée par le tribunal, qui a jugé qu'Euronews s'était "*rendue coupable de réticences dolosives en s'abstenant intentionnellement d'informer Sipromad (...) de la teneur exacte de ses accords avec l'Etat du Congo*", lesquels ne lui permettaient pas d'effectuer une telle transaction sans en informer son partenaire congolais.

Dissimulations

Le jugement note d'autres dissimulations "*découvertes postérieurement à la signature de contrat de cession*", comme le fait qu'Euronews "*n'ai jamais versé à l'Etat du Congo, depuis 2016, les 50 % des recettes publicitaires qu'elle s'était pourtant engagée à reverser*". En outre, le tribunal note que la contribution de 37,5 millions d'euros de l'Etat pour financer Africanews n'apparaissait pas dans les comptes de cette société.

Le tribunal de commerce a également accordé à Sipromad 90 000 euros "*au titre des frais engendrés par les contrats annulés*" et a condamné Euronews à payer 100 000 euros à Sipromad afin de compenser la société malgache de ses dépenses pour faire reconnaître ses droits. En revanche, Sipromad a été débouté de ses "*demandes de dommages et intérêts et de publication du jugement*".

Baisse des subventions de l'UE

Représenté par le cabinet [Szpiner Toby Ayela Semerdjian](#), Sipromad accusait Euronews d'avoir dissimulé les liens financiers d'Africanews avec l'Etat congolais, tandis qu'Euronews, défendu par le cabinet [Rossi-Bordes & Associés](#), estimait à l'inverse que Sipromad avait annulé le rachat car il n'avait pas pu réunir les fonds pour le financer, lui réclamant pour cela des dommages et intérêts (AI du [26/03/21](#))

Cette décision de justice tombe au moment où Euronews est confronté à une baisse des subventions que lui octroie la Commission européenne (AI du [08/03/21](#)).